
17 décembre 2013

PCDR

Commission Locale de Développement Rural

Rapporteur : Katty BURGEON -
Rémi MONAMI
Adresse de messagerie :
katty.burgeon@esneux.be
Téléphone : +3243809412

1. Information

Présentation de M. Dimitri PIRON, remplaçant madame S. BEAUFAYS.

2. Approbation du PV de réunion du 29 octobre 2013

Le procès-verbal est approuvé sans aucune remarque.

3. Etat d'avancement de la fiche 1.2 « Esneux »

Une réunion s'est tenue avec Madame FRANCK, remplaçante de Madame RAHIER. Cette rencontre a permis de faire le point sur la situation, notamment sur le changement de priorité de la fiche 1.1 « Fontin ». Comme déjà précisé précédemment, les budgets alloués au dossier « Fontin » seront conservés et postposés sur base d'un avenant à la Convention de 2013. Ils ne sont pas transférables au dossier « Esneux ».

La fiche 1.2 « Esneux » doit être réactualisée, particulièrement en ce qui concerne les estimations budgétaires, la définition des limites exactes du projet dans l'espace ainsi que les périmètres d'aménagement. Une réunion de coordination avec tous les pouvoirs subsidiaires devra être planifiée après la mise à jour de la fiche 1.2 « Esneux ».

4. Etat d'avancement de la fiche 1.4 « Brunsode »

Un membre fait le point sur l'état d'avancement de la fiche 1.4 « Brunsode » :

- ✚ recherches historiques ;
- ✚ définition des limites du parc et périmètre d'intervention

Présents :

IKER Laura, Présidente
FLAGOTHIER Anne Catherine
GEORIS Pierre
LEVEQUE Vincent
ROTA Gianfranco
JAMIN Jérémie
MONAMI Rémi
DUPRET Benoit
LEMAITRE Julien
BELLIERE François
JEGHERS Pierre
LIGOT Pierre-Charles
WOILLARD Marc
HAMOIR Philippe
DETROZ Philippe
DEMOULIN Serge

BARTHELEMY, Anouck GREOA
PIRON Dimitri, GREOA
BURGEON Katty

Excusés :

MULLENDERS Jacques
FROMENT Alfred
LAMALLE Philippe

concerné par la fiche ;

- ✚ analyse des problèmes de mobilité (voitures, piétons,...) ;
- ✚ problématique de l'accès à l'autoroute qui sépare la zone en deux parties ;
- ✚ problématique des usages inappropriés (déchets sauvages, stationnement de véhicules,...) ;

Un diaporama de synthèse est présenté à la CLDR.

Conclusions :

- Etablir une étude précise pour mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail ;
- Le groupe de travail demande à la Commune d'être assisté par le DNF afin d'obtenir un avis qui servirait de base pour établir des propositions plus concrètes qui pourraient être retranscrites dans une zone de schéma global ;
- Le groupe de travail recommande que la zone reste exclusivement un parc, moyennant une définition des aménagements.

5. Divers

- Démission de Mr Aerts ;

La séance est levée à 21 h.
